

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 juillet 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3897-2014.
Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution (HQT et HQD) – Mécanisme
de réglementation incitative (MRI).
**Planification de l'audience de septembre 2016 - Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques* quant à l'audience de septembre 2016 sur le mécanisme incitatif d'Hydro-Québec Distribution (HQD) :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Monsieur Jacques Fontaine, analyste, présentera les éléments de preuve qui sont contenus au mémoire (C-SÉ-AQLPA-0019) et aux réponses aux demandes de renseignements de la Régie (C-SÉ-AQLPA-0029 et C-SÉ-AQLPA-0036). Durée prévue : environ 30 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec** : Environ 30 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 15 minutes par intervenant ayant présenté une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Environ 60 minutes. *Nous exprimons notre préférence pour une plaidoirie orale accompagnée d'un support écrit. Veuillez noter qu'une partie importante de cette argumentation, notamment juridique, est également énoncée au mémoire (C-SÉ-AQLPA-0019) et aux réponses aux demandes de renseignements de la Régie.*

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.